
	Comité technique PAPI Orge-Yvette	Date : 01/07/2016
	Compte-rendu de la réunion 1	Lieu : Mairie de Villebon-sur-Yvette
		Page(s) : 1/6

PERSONNES PRESENTES		
Noms/Prénoms	Organisme	Contacts
JUVANON Claude	CLE Orge-Yvette	0684757996@orange.fr
GAUER Cynthia	CLE Orge-Yvette	cynthia.gauer@orge-yvette.fr
COLLOMB Séverine	SIAHVV	s.collomb@siahvy.fr
ROZANSKI Jérôme	SIAHVV	j.rozanski@siahvy.fr
CLOUTET Fabien	SIAHVV	f.cloutet@siahvy.fr
GAUTIER Daniel	SIAHVV	d.gautier@villebon-sur-yvette.fr
REINIER Pascale	SIVOA	pascale.reinier@syndicatdelorge.fr
BOUCHY Jean-Marc	SIVOA	jm.bouchy@syndicatdelorge.fr
GEORGEAULT Réjane	SIVOA	rejane.georgeault@syndicatdelorge.fr
HARDY François	PNR HVC	f.hardy@parc-naturel-chevreuse.fr
LEFEBVRE Karine	PNR HVC	k.lefebvre@parc-naturel-chevreuse.fr
ROCHER Maxime	PNR HVC	m.rocher@parc-naturel-chevreuse.fr
DUFOURD Julie	SIBSO	julie.dufourd@sibso.fr
HAUSSOULLIEZ Alexis	SIHA	siha-limours@wanadoo.fr
DES LIGNERIS Hugues	SMAGER	hdesligneris@yvelines.fr
OZANNE Fabien	SYB	f.ozanne@s-y-b.fr
RAGUENES Yann	EPTB Seine Grands Lacs	yann.raguenes@seinegrandslacs.fr
BARDET Yann	CD 91	ybardet@cg91.fr
MERY Kevin	CD 91	kmery@cg91.fr
CASANES Marc	Région IDF	marc.casanes@ildefrance.fr
LACROIX Philippe	DRIEE	Philippe-marie.Lacroix@developpement-durable.gouv.fr
POUPIN Philippe	DDT 78	philippe.poupin@yvelines.gouv.fr

ORDRE DU JOUR
<ul style="list-style-type: none"> - Retour sur le dossier de candidature 2011 de la CLE - PAPI Orge-Yvette, présentation des données disponibles - Intervention de l'EPTB Seine-Grands-Lacs sur la procédure de PAPI d'intention - Tour de table des structures du bassin sur les études/projets en matière de lutte contre les inondations depuis 2011-2012
DOCUMENT(S) DE SEANCE
<ul style="list-style-type: none"> - Présentation power-point de la CLE, EPTB, PNR HVC - Etats des lieux/diagnostic projet PAPI d'intention 2011
PROCHAINE REUNION
- 2 ^{ème} COTECH PAPI prévu le jeudi 15 septembre 2016 à 10h (lieu à définir ultérieurement)

	Comité technique PAPI Orge-Yvette Compte-rendu de la réunion 1	Date : 01/07/2016
		Lieu : Mairie de Villebon-sur-Yvette
		Page(s) : 2/6

I) Bilan des projets de candidature PAPI 2011-2012 à la CLE & procédures à venir

M JUVANON introduit la réunion en revenant sur les récents évènements d'inondation sur l'Orge-Yvette et en remerciant les participants. Il souligne l'importance de la mise en place d'un PAPI à l'échelle du bassin-versant. Le Président regrette, suite à plusieurs tentatives de lancement du projet, de ne pas avoir eu de retour des services de l'Etat.

Mme GAUER précise que l'objectif de la réunion est de dégager des perspectives pour le projet PAPI d'intention (étapes de constitution du dossier, échéances à respecter). L'animatrice présente le 1er dossier d'appel à projet disponible à la CLE en 2003 en citant les différents travaux répertoriés sur le territoire.

M RAGUENES précise que le 1er projet de PAPI d'intention à l'échelle de l'Orge-Yvette manquait de cohérence, notamment sur la réflexion globale à l'échelle du bassin-versant.

M LACROIX précise qu'un nouveau cahier des charges PAPI entrera en vigueur au 1^{er} janvier 2018. La labellisation des projets PAPI demandera plus d'attention sur certains points, notamment sur le remplacement de l'analyse coût bénéfice par l'analyse multicritères, plus complète. Les PAPI devront également comprendre une évaluation environnementale stratégique. Un effort sera demandé sur l'équilibrage et la simplification des axes et actions. Enfin, les PAPI d'intention seront labellisés au niveau du bassin et non plus au niveau national.

Mme GAUER demande si le cahier des charges 2018 modifiera des points sur le financement des projets.

M LACROIX n'a pas connaissance de ce type de modifications.

M JUVANON conclut que le projet de PAPI d'intention de l'Orge-Yvette devra donc être déposé avant l'échéance du 1^{er} janvier 2018 (date des projets retenus pour les PAPI de 3^{ème} génération).

M JUVANON évoque la possibilité, suite à la présentation, de pouvoir, le cas échéant, basculer sur un PAPI complet si les données de la CLE nous le permettent et si les structures ont des travaux à lancer.

M BOUCHY demande si dans les PAPI d'intention les travaux sont subventionnables.


M LACROIX précise que cela est possible même si à l'origine, le PAPI d'intention est davantage dédié aux études aléa/risque inondation sur le territoire.

M BOUCHY explique que sur le territoire certaines actions/travaux sont en cours. Il serait dommage de ne pas en prendre compte.

Mme GAUER se pose la question de l'état d'avancement des PPRI sur le territoire Orge-Yvette.

M POUPIN précise qu'un PPRI doit être lancé sur l'Yvette amont. Sur l'Orge le PPRI est en cours (il sera validé d'ici 1an). Sur la Rémarde ce document est prescrit mais pas encore validé.

M BOUCHY précise que le PPRI de l'Orge peut être considéré comme validé. Les cartes de zonages du risque sont connues.

	Comité technique PAPI Orge-Yvette Compte-rendu de la réunion 1	Date : 01/07/2016
		Lieu : Mairie de Villebon-sur-Yvette
		Page(s) : 3/6

M RAGUENES précise que l'EPTB pourra apporter un rôle d'appui dans la conception du dossier. Mais d'autres acteurs tels que le SYAGE (SAGE de l'Yerres) ayant lancé un PAPI d'intention et le CEPRI sont des ressources non négligeables pour cette phase de lancement de projet. Il y a également le réseau IDEAL qui permet d'avoir des informations complémentaires. M RAGUENES précise les différentes pièces nécessaires pour le dossier de PAPI d'intention. Il insiste sur la nécessité de réaliser les phases du projet en concertation avec communes, les EPCI. Les services de l'Etat vont analyser la cohérence de la gestion hydraulique des ouvrages à l'échelle du bassin-versant.

M JUVANON demande si le courrier de déclaration d'intention au préfet doit être fait en un exemplaire par la structure porteuse PAPI ou ce sont l'ensemble des structures qui réalisent cette tâche.

M RAGUENES réponds que le critère de labellisation demande un partenariat étroit entre les structures. Le dossier final passera ensuite devant la commission mixte inondation pour cette dernière phase de labellisation. Le travail de rapprochement entre les services de l'Etat et le porteur de projet PAPI doit avoir lieu assez tôt dans la phase de diagnostic du territoire.

Mme GAUER pose la question du contenu des fiches actions nécessaires au dossier PAPI. Comment sont-elles réalisées ?

Mme GEORGEAULT réponds que le SIVOA a participé aux fiches actions du PAPI Seine. M BOUCHY décrit la fiche action relative à la gestion des ouvrages hydrauliques du bassin-versant.

M RAGUENES réponds que la fiche reprend le descriptif des actions en ayant un objectif chiffré.

M JUVANON précise que si l'étude portera sur l'ensemble du territoire Orge-Yvette c'est la structure porteuse du PAPI qui sera le maître d'ouvrage, sinon localement se sera un autre acteur identifié. Il faudra néanmoins veillé à la cohérence de la gestion par bassin-versant.


Mme GAUER demande si des axes du PAPI doivent être plus développés que d'autres.

M LACROIX réponds que globalement le programme d'actions doit être équilibré. Attention toutefois à ne pas négliger le volet de communication.

M ROZANSKI précise qu'il est possible de lancer différentes études de faisabilité qui visent à restaurer les zones d'expansion de crues et de lutter contre les inondations. M ROZANSKI se pose la question de savoir si on doit lister toutes ces actions ou s'il est possible de réaliser un travail plus général. En effet, l'état d'avancement des études n'est pas forcément homogène.

M RAGUENES réponds que la vision à l'échelle globale est intéressante, notamment sur le plan de la gestion par bassin-versant. Puis M RAGUENES présente un exemple de PAPI d'intention réalisé sur un calendrier d'environ 1an. En juillet 2014 le courrier d'intention est envoyé au Préfet, en mars 2015 la labellisation finale. A noté qu'une personne, à temps plein, a été recrutée pour la réalisation de ce dossier d'intention (PAPI Troyes) et une autre personne, au sein de l'agglomération du grand Troyes, qui a consacré également une bonne partie de son temps de travail au projet. Il y a donc eu l'équivalent de 1,5 ETP (équivalent temps plein) pour la mise en œuvre du PAPI d'intention de Troyes. Chaque structure du projet PAPI à subventionné le poste « d'animation ». Le financement par le fond Barnier du projet avant labellisation ne semble pas possible.

M LACROIX précise que les PGRI intègrent des points particuliers à prendre en compte pour la réalisation des PAPI. Ces éléments seront envoyés à la CLE.

	Comité technique PAPI Orge-Yvette Compte-rendu de la réunion 1	Date : 01/07/2016
		Lieu : Mairie de Villebon-sur-Yvette
		Page(s) : 4/6

II) Point sur la gouvernance/ressource humaine du projet PAPI d'intention

M JUVANON explique que toutes les structures du bassin Orge-Yvette ont adhéré à la structure porteuse du PAPI (SIAHVY) sauf le SIVOA.

M BOUCHY explique qu'il ne s'agit pas de créer une seule structure pour l'élaboration du PAPI, mais de démontrer que les acteurs du territoire s'engagent à travailler ensemble. Il n'y a pas besoin d'une seule structure.

M JUVANON précise qu'en 2005 le projet de PAPI avait été écarté au regard de cette structure porteuse qui ne comportait pas tous les acteurs du territoire.

M BOUCHY explique que tous les PAPI en France n'ont pas une seule structure mais bien une pluralité d'acteurs qui choisissent de travailler ensemble dans le cadre de la lutte contre les inondations.

M JUVANON réponds que ce n'est pas le souhait des services de l'Etat qui demande une structure unique pour le portage du projet. C'est aussi le cas de la CLE qui rencontre aujourd'hui des difficultés quant au financement. L'Agence de l'Eau reste aujourd'hui réticente à attribuer des aides lorsque la gouvernance n'est pas respectée (structure porteuse pas à l'échelle du projet SAGE/PAPI).


M BOUCHY précise que le Syndicat de l'Orge Aval ne souhaite pas adhérer au SIAHVY pour la compétence PAPI. Le SIVOA a donné son accord écrit pour participer à un PAPI commun en concertation. Le refus est d'adhérer au Syndicat de l'Yvette. M BOUCHY souligne donc que le COPIL devra intégrer dorénavant le SIVOA.

M JUVANON explique que le SIVOA n'a pas été invité car il s'agissait d'un COPIL concernant les statuts de la structure porteuse du PAPI présenté au Prefet. Le SIVOA n'ayant pas adhéré, il n'a pas été invité. Par la suite, il pourra éventuellement y avoir un COPIL « élargi » qui comprendra les élus de toutes les structures du PAPI, y compris le SIVOA.

M BOUCHY explique qu'il doit y avoir un seul COPIL comprenant toutes les structures du bassin PAPI. Sinon, il ne s'agit pas d'un projet en commun. M BOUCHY explique que le SIVOA peut être adhérent au COPIL PAPI sans être adhérent au SIAHVY sur cette compétence. Il existe des ententes. C'est notamment le cas du PNR.

M JUVANON précise que le cas de l'entente avec le PNR est lié au statut juridique de ce dernier (syndicat mixte ouvert), alors que le SIAHVY ou les autres syndicats sont des syndicats mixtes fermés. Il y a donc impossibilité de faire adhérer un syndicat ouvert à un syndicat fermé. Le Président propose donc de réunir prochainement les élus du COPIL nommé « PAPI d'intention ». Il s'agira de débattre de la question du SIVOA et de la gouvernance à mener.

Mme GAUER poursuit la présentation en précisant que la labellisation du projet dépend principalement de deux points. La structure porteuse du PAPI et ses missions doivent être bien définies. Si la structure porteuse n'est pas à l'échelle du bassin-versant, le dossier doit clairement expliquer l'articulation entre les différentes structures afin de démontrer la cohésion du projet. Enfin, le projet doit justifier d'un ETP (équivalent temps plein), soit d'une personne ressource, afin de travailler sur l'animation du programme PAPI une fois le dossier de candidature validé par le Comité.

	Comité technique PAPI Orge-Yvette Compte-rendu de la réunion 1	Date : 01/07/2016
		Lieu : Mairie de Villebon-sur-Yvette
		Page(s) : 5/6

M JUVANON précise qu'il n'est donc pas possible que les financements de l'Etat soient mobilisés pour un poste d'animateur PAPI avant la labellisation du projet par le Comité. C'est-à-dire que le dossier de candidature (diagnostic du territoire, synthèse des données, lettres d'intention...) n'est pas pris en compte dans le financement. Ce sont donc les structures du bassin qui devront contribuer financièrement au lancement du projet.

M RAGUENES précise que la présence d'un ETP à temps plein sur le dossier de candidature est nécessaire et fortement recommandé étant donné la charge de travail que le PAPI d'intention implique.

Mme GAUER explique qu'après la labellisation du projet, l'ETP peut être finançable à hauteur de 40% par l'Etat. Pour la mise en œuvre du programme, l'Agence de l'eau n'a pas de ligne budgétaire spécifiquement associée au PAPI. Néanmoins, il est possible de faire subventionner les études/travaux au cas par cas.

III) Retour des structures du bassin Orge-Yvette sur les études/projets en cours


Mme GAUER laisse la parole aux différentes structures afin de réaliser un bref état des lieux des données disponibles sur chaque territoire. Ce travail se poursuivra d'ici le 2^{ème} COTECH fixé le 15 septembre 2016 à 10h (lieu à définir ultérieurement).

M HARDY et Mme LEFEBVRE présente notamment la carte des zones inondées suite aux derniers événements de crue en juin. L'idée est aussi de réaliser une base de données commune sur le retour de cette crue. Le PNR insiste sur l'importance du ruissellement lié au drainage agricole.

Mme COLLOMB et M ROZANSKI présentent les données actuelles. Le SIAHVY travaille sur le retour de crue de juin. Ces données seront intégrées dans un modèle hydraulique 2D en cours. Cette étude a été lancée en décembre 2015, comprenant l'Yvette jusqu'à la confluence. L'objectif est d'avoir le résultat pour janvier-février 2017 sur un état initial. Puis la modélisation s'appuiera sur des mises à jour qui intégreront notamment les études de restauration écologique. Des stations de mesures de débits vont également être mises en place. Les données seront concertées avec les structures du territoire. Des études sont en cours, principalement sur les petits affluents. La liste complète des études sera transmise à la CLE. M ROZANSKI insiste également sur le travail de classement des zones humides en Nzh dans les documents d'urbanisme tels que les PLU(i).

Mme GAUER précise que la CLE travaille aussi sur l'intégration des enjeux eaux (zones humides, eaux pluviales...) au sein des PLU(i), en concertation avec les structures du bassin. La CLE axe, cette année, un volet d'accompagnement des documents d'urbanisme en participant notamment aux réunions de PPA.

Mme GEORGEAULT présente succinctement les données du SIVOA. Depuis 2012 les données hydrologiques de l'Orge sont disponibles. Le travail de la crue de juin est également en cours. Des actions déployées dans le cadre du PAPI Seine vont être mises en place d'ici 2017. En septembre-octobre 2016 sera lancée une étude complète de diagnostic sur la Morte rivière.

	Comité technique PAPI Orge-Yvette Compte-rendu de la réunion 1	Date : 01/07/2016
		Lieu : Mairie de Villebon-sur-Yvette
		Page(s) : 6/6

Mme DUFOURD précise l'évolution depuis 2011-2012. Le SIBSO a mis en œuvre un programme d'entretien des cours d'eaux. Suppression d'un ouvrage hydraulique, avis sur les permis de construire. Depuis 2013, le SIBSO entretient l'ensemble des boelles et des petits affluents. L'étude de continuité de l'Orge amont, aval et la Prédecelle est maintenant terminée. Le schéma directeur des eaux pluviales sur 15 communes du SIBSO doit démarrer en juillet 2016.

M HAUSSOULLIEZ présente le retour des crues de 2011-2012. Le SIHAL réalise également la gestion des ouvrages existants. Mise en place d'un plan de prévention des inondations, notamment sur le volet prévention/communication. Actions avec les agriculteurs en termes de limitation du ruissellement agricole.

M DES LIGNERIS précise que les canaux du SMAGER se déversent dans différents rues qui alimentent l'Yvette en particulier. La participation au PAPI pourra concerner deux axes. Surveillance des décharges en mesurant les débits utiles pour les prévisions et la modélisation et dans un second plan, sur la gestion de la coordination en cas d'événement de crue. M DES LIGNERIS souligne la bonne coordination avec le SIAHVY lors de ce dernier épisode d'inondation.

M OZANNE précise que sur son territoire 70% se situe sur le bassin-versant de la Bièvre et le reste se situe sur l'Yvette. Une étude de modélisation est en cours pour savoir s'il y a besoin ou non de prévoir des stockages vers l'Yvette. Les zones de stockage des eaux pluviales, rétention, de compensation seront répertoriées afin d'avoir un mode de gestion cohérent sur le territoire. Un plan de restauration des rigoles est également en cours.

M JUVANON conclut la réunion en précisant que dès septembre la CLE réunira le COPIL afin de se mettre d'accord, au niveau des élus, sur le lancement du projet. La date sera communiquée ultérieurement.

Mme GAUER termine le COTECH en précisant que la CLE reviendra d'ici peu vers chaque structure pour finaliser l'état des données manquantes sur le diagnostic du dossier de candidature PAPI d'intention.

L'ensemble des membres s'accordent sur la date du 2^{ème} COTECH qui aura lieu le 15 septembre à 10h. (Lieu à définir).

M JUVANON Claude
Président de la CLE Orge-Yvette

